

Vos questions / nos réponses

## Rechute drogue urgent

Par [Profil supprimé](#) Postée le 03/03/2021 16:09

Bonjour, je vous contacte car je viens de rechuter en reprennant de la cocaïne. Pour info j'ai été addicté il y a plusieurs années à héroïne et cocaïne. Depuis j'ai vraiment arrêté et j'ai une femme, un petite fille et une maison. Le problème c'est que j'ai dû prendre 100€ dans une boîte à la maison et je sais que ma femme va le découvrir ce soir ou demain. Et connaissant mon passé, elle est très méfiante et voit tout. Donc je voudrais savoir comment lui avouer si elle voit l'argent manquant, mais avec les bons mots et arguments afin d'éviter sa colère et une grosse dispute. Au risque de tout perdre, ma femme et ma fille.. Merci de votre compréhension. Et merci de votre réponse. Essayait de me répondre vite SVP, elle rentre bientôt du travail et je suis perdu. Merci cordialement.

---

### Mise en ligne le 04/03/2021

Bonjour,

Difficile de vous dire assurément comment éviter la colère de votre femme si elle découvre votre reconsommation, il n'est pas évident que cela ne tienne qu'au choix de vos mots et de vos arguments. Vous la dites très méfiante à votre égard sans que nous ayons les éléments de compréhension nous éclairant sur ce qui peut la faire douter de vous, ne pas être en confiance.

Nous ne comprenons pas bien non plus si vous qualifiez de rechute une prise ponctuelle de cocaïne ou des usages répétés prenant de l'ampleur depuis quelques temps. Quoi qu'il en soit, vous exprimez votre crainte de risquer de tout perdre et, pour tenter de vous protéger de cela, peut-être pourriez-vous envisager de consulter rapidement afin d'être aidé à ce que cela n'aille pas plus loin. Votre femme pourrait d'ailleurs être sensible à ce type de démarche venant témoigner du fait que vous cherchez à vous reprendre en main.

Nous vous joignons ci-dessous les coordonnées de deux consultations spécialisées dans votre ville pour que vous puissiez, si vous le souhaitez, vous en rapprocher et trouver un soutien. Ces consultations sont individuelles, confidentielles et non payantes.

Par ailleurs, le cadre de ce « Question/Réponse » ne permet pas d'apporter des réponses instantanées, en « urgence ». Nous nous efforçons de répondre dans les plus brefs délais mais il y a forcément un temps de traitement inhérent aux flux de messages que nous recevons. Mieux vaut, quand une demande presse,

privilégier notre ligne téléphonique ou le service de Chat pour pouvoir échanger en direct. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) et par Chat jusqu'à minuit. N'hésitez pas bien sûr à nous recontacter au besoin.

Cordialement.

---

## **Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes**

---

### **[Association Addictions France 61- Csapa Alençon](#)**

37 Cours Clémenceau  
**61000 ALENCON**

**Tél :** 02 33 26 89 16

**Site web :** [www.addictions-france.org](http://www.addictions-france.org)

**Accueil du public :** Sur rendez-vous du lundi au mercredi de 9h30-12h30 et de 13h30-18h00 - le jeudi de 9h30 à 17h30 et vendredi jusqu'à 17h.

**Service de prévention :** Service de prévention-formation sur demande : accompagnement des professionnels à la méthodologie de projet et interventions de prévention (dont programmes probants).

**Substitution :** Suivi de traitement de substitution aux opiacés. Centre méthadone pour les patients suivis: lundi au vendredi: 9h-12h. Pas de délivrance le mercredi matin.

**Autre :** Le centre assure des consultations avancées sur rendez-vous à l'hôpital de Sees, St Langis les Mortagne, L' Aigle et Argentan (prise de rendez par téléphone).

[Voir la fiche détaillée](#)

### **[Equipe de liaison et de soins en addictologie \(ELSA\) - Site Alençon](#)**

25, rue de Fresnay  
CHIC Alençon Mamers  
**61000 ALENCON**

**Tél :** 02 33 32 31 32

**Site web :** [www.ch-alencon.fr](http://www.ch-alencon.fr)

**Secrétariat :** Lundi, mardi jeudi : 10h-12h et de 13h30-16h50, vendredi : 10h-12h

**Accueil du public :** Consultation externe médicale et paramédicale : sur rendez-vous (se rendre au bureau des admissions de l'hôpital).

[Voir la fiche détaillée](#)